

Benoît XVI sort de son silence

Publié le 16 avril 2019
Abbé Jean-Michel Gleize
3 minutes

Voir ici le texte de la Maison Générale

Benoît XVI est sorti de son silence. Pour dénoncer « l'écroulement de la théologie morale », trop visible dans les idées comme dans les faits. Et dans *Le Figaro* de ce vendredi 12 avril, Jean-Marie Guénois se fait l'écho de ce qu'il présente comme un « réquisitoire très sévère ». Sévère, mais, il faut bien le dire, cruellement impuissant, et doublement, dans l'analyse et des causes et des remèdes du mal pourtant décrit avec une courageuse lucidité. La sincérité et la bonne volonté du Pape émérite ne sont ici nullement en cause. Mais bien plutôt son attachement indéfectible au dogme sacro-saint de la liberté de conscience, entendue comme le fameux droit de ne pas être empêché, par quelque pouvoir humain que ce soit, de « professer et de manifester sa religion ou sa foi », et donc sa morale, « aussi bien en public qu'en privé, dans l'enseignement et dans la pratique ».

Ce faux droit est la cause cachée mais bien réelle de la débâcle déplorée par Benoît XVI. C'est au nom de ce nouveau dogme que, depuis le Concile, les hommes de l'Eglise de ce temps refusent par principe toute forme de discrimination de la part des pouvoirs publics. Faut-il alors s'étonner de cette faillite grandissante, jusque parmi les membres même du clergé ? Le bon ordre de la morale ne dépend pas seulement de la bonne volonté de chacun, il dépend surtout de l'autorité qui a la charge de le faire régner, et qui a pour cela le devoir d'empêcher l'erreur et le vice, tant il est faux que la vérité puisse « s'imposer d'elle-même » à l'humanité déchue de sa justice originelle.

Le remède proposé par le Pape émérite en devient dérisoire. « Le contrepoids contre le mal, qui nous menace » - dit-il, comme le souligne Guénois - ne peut finalement consister que dans le fait de nous abandonner à cet amour du Christ. C'est le véritable contrepoids contre le mal ». Mais l'amour de Dieu et de son Christ ne peut régner dans les cœurs s'il ne règne pas d'abord dans les lois, ainsi que le chante toute la liturgie de la Fête du Christ Roi. C'est pour avoir voulu séparer les Etats de l'Eglise que Vatican II s'est préparé l'écroulement que dénonce aujourd'hui Benoît XVI.

« S'ils ont tout osé, vous leur avez tout permis » lançait jadis La Harpe aux rescapés de la Révolution Française. Rescapé de la débâcle du Concile, le prédécesseur de François pleure aujourd'hui en vain pour n'être jamais vraiment remonté jusqu'aux racines profondes du mal.

Mais alors, qui serait-il pour juger ?...

Abbé JM. Gleize, prêtre de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**

Source : La Porte Latine du 16 avril 2019